

La Shoah censurée : la sorcière de Nancy

Titre(s) : La Shoah censurée : la sorcière de Nancy

Auteur(s) : Pederzoli-Ventura, Catherine

Autre(s) auteur(s) : Marty, Simon

Autre(s) responsabilité(s) : Konopnicki, Guy (Préfacier)

Editeur, producteur : Lormont : Le bord de l'eau, 2015

Description matérielle : 108 p. ; 21 cm

ISBN : 978-2-35687-3989

Appartient à la collection : Judaïsme

Note(s) : Catherine Pederzoli-Ventura, professeur d'histoire, organisait chaque année un voyage de la mémoire de la Shoah au cours duquel les élèves du lycée étudiaient cet événement majeur de l'histoire contemporaine sur le site d'Auschwitz-Birkenau. Refusant les visites banalisées et au pas de course, elle intégrait les voyages à son enseignement, situant la Shoah dans son contexte : le nazisme, la Seconde Guerre mondiale, et menant ses élèves sur les lieux de la vie juive, en Pologne et en République tchèque. Or, comme le héros du Procès de Kafka, Catherine Pederzoli-Ventura a dû, ce faisant, commettre quelque chose de grave puisqu'elle a été dénoncée de manière anonyme, harcelée et, à la suite d'une inspection menée telle une instruction judiciaire à charge, suspendue durant quatre mois. L'administration de l'Éducation nationale ayant usé de tous les moyens pour l'écarter de ces voyages et de l'enseignement de l'histoire. Après avoir affronté un véritable procès en sorcellerie, instruit au cœur de l'école laïque – où lui fut reproché jusqu'à l'emploi du mot « Shoah » –, Catherine Pederzoli-Ventura put enfin se défendre devant le conseil de discipline de l'académie de Nancy. C'est alors que, résultat de leur peu de solidité, toutes les accusations s'évanouirent. Aujourd'hui réintégrée dans ses fonctions, Catherine Pederzoli-Ventura récidive, avec la complicité du journaliste Simon Marty, en associant le récit de ses voyages de la mémoire de la Shoah à celui du harcèlement qu'elle a subi pour les avoir organisés.

Sujet(s) : SECONDE GUERRE MONDIALE
féminisme

Sujet - Collectivité :